

AFFILIATION – Création d'un club

Circulaire Administrative – Article 1.1

DOSSIER DE CREATION D'UN CLUB RATTACHE A LA FFA (hors club associé voir en page 2)

Toutes les pièces nécessaires à la constitution de votre dossier sont disponibles sur le site de la Ligue en cliquant [ICI](#)

Toute association qui désire s'affilier à la FFA doit constituer, en un exemplaire, un dossier d'affiliation qu'elle adresse à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes d'Athlétisme.

Ce dossier doit comprendre :

- La **demande d'affiliation** signée
- **Les statuts de l'association** dans lesquels doit clairement apparaître dans l'objet « l'organisation et le développement de la pratique de l'athlétisme et/ou l'organisation de manifestation d'Athlétisme » - **Voir modèle de statuts club dans page téléchargements**
- **Le récépissé de dépôt de la déclaration en Préfecture**
- **Le formulaire de Renseignements Généraux**
- Le dépôt d'une demande d'au minimum 5 licences. Le Président, le Secrétaire Général et le Trésorier Général doivent obligatoirement figurer sur ce bordereau, sauf s'ils sont déjà licenciés dans un autre club. (**document bordereau de demande de 5 licence disponible en cliquant [ICI](#)**)
- Le **certificat médical CONFORME (moins de 1 an à la date de la prise de la licence)**.
*Attention, la mention **d'absence de contre-indication « à la pratique du sport en compétition » ou « à la pratique de l'Athlétisme en compétition » est OBLIGATOIRE pour les licences Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Découverte et Athlé Running**. (Voir les modèles de certificats médicaux en cliquant [ICI](#)).*
- **Deux chèques bancaires à l'ordre de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes d'Athlétisme** : le premier du montant de la **cotisation annuelle de l'Association (de 197 à 247 euros selon votre département** pour la saison 2021/2022), le second d'un montant suffisant pour l'**approvisionnement du compte SI-FFA pour la saisie de vos licences**.
(Voir le tableau des « montants parts licences et cotisations » en cliquant [ICI](#)).

DOSSIER PAPIER COMPLET ET REGLEMENT A ADRESSER A :

Ligue Auvergne Rhône-Alpes d'Athlétisme

Le Transalpin - 31 avenue d'Italie - 38300 BOURGOIN JALLIEU

Renseignements : Secrétariat AURA : 04.37.03.28.95 ou contact@athletisme-aura.fr

DOSSIER DE CREATION D'UN CLUB ASSOCIE

[Circulaire Administrative](#) Chapitre 1.7

La date limite de dépôt des dossiers à la FFA pour les créations de clubs associés (à partir d'un club existant) est fixée au 31 octobre pour une prise d'effet au 1^{er} janvier

En revanche, pour une association qui se créerait dans le but de devenir club associé d'un club référent, l'affiliation est possible sans limitation de date.

La procédure de mise en place et de reconnaissance de club associé est définie à l'article 1.4 des [Règlements Généraux](#).

Tout comme les clubs, les associations qui souhaitent devenir Sections Locales doivent transmettre un dossier complet d'affiliation à la FFA (pour les sections locales non encore affiliées).

Pièces à fournir par le Club Référent :

- Les statuts précisant la création en son sein de clubs associés, les modalités de leur fonctionnement et leur possibilité de retrait ou statuts modifiés
- La justification du dépôt de ces changements de statuts en Préfecture
- Une lettre d'acceptation de tous les clubs associés.

Pièces à fournir par chacun des clubs associés :

- Un dossier complet d'affiliation (pour les associations non affiliées) – voir page 1
- Une lettre sollicitant son rattachement au Club Référent. Elle sera établie par :
 - Pour un club Omnisports : le Comité Directeur du club omnisports
 - Pour un club d'athlétisme : L'Assemblée Générale du club
- La lettre d'acceptation de rattachement au Club Référent

A réception des dossiers à la Ligue, ceux-ci sont transmis, pour avis, au comité départemental dont dépend la structure. Après avis favorable, la procédure d'affiliation est enclenchée auprès de la FFA.

DOSSIER PAPIER COMPLET ET REGLEMENT A ADRESSER A :

Ligue Auvergne Rhône-Alpes d'Athlétisme

Le Transalpin - 31 avenue d'Italie - 38300 BOURGOIN JALLIEU

Renseignements : Secrétariat AURA : 04.37.03.28.95 ou contact@athletisme-aura.fr